Ce principe ne s'applique pas seulement à la religion grecque ou russe, mais à toute fausse religion, car tout homme peut être sauvé avec la grâce que Dieu ne refuse jamais aux âmes de bonne volonté.

Mais il convient d'ajouter que, de tous les égarés, ce sont les schismatiques orientaux grecs et russes qui sont dans la meilleure situation a cet égard. Ils ont plus de facilité, plus de moyens d'obtenir la grâce que les autres, que les protestants en particulier. La raison en est celle-ci: les ministres protestants ne sont pas des prêtres véritables, car la série des ordinations. et des consécrations regulières a été interrompue parmi eux et ne saurait être renouée que par un retour à Rome, Ce sont de purs laïques et leurs cérémonies liturgiques ne sont que des simulacres des sacrements. Il n'en est pas de même des prêtres orientaux popes russes et papas grecs. Les ordinations sacerdotales se sont toujours faites régulièrement sans interruption parmi eux. Ce sont de vrais prêtres; ils donnent de vraies absolutions (1); ils font de vraies consécrations; ils disent devraies messes; ils distribuent de vraies communions; ils administrent de vraies extrêmes-onctions. Par conséquent tous les hommes de bonne foi qui appartiennent à leur religion etqui recoivent d'eux les derniers sacrements avec piété, avec le regret de leurs fautes, avec l'amour de Dieu et de Notre-Seigneur, y trouvent la grâce ou un accroissement de la grâce, et vont au ciel se réunir à cette Eglise catholique à laquelle ilsappartenaient ici-bas sans le savoir et parfois peut-être en la maudissant.

En fait, il semble bien que l'immense majorité des Russes, surtout parmi les hommes du peuple, sont dans la bonne foi la plus entière. S'ils meurent avec les sentiments de piété qu'a ell

Eg

de

do

⁽¹⁾ Que les prêtres russes donnent de vraies absolutions, cela est strictement exact, quand il s'agit des mourants, parce que, dans ce cas, et, en l'absence d'un ministre dûment autorisé par elle, l'Eglise catholique délègue extraordinairement ses pouvoirs à tout prêtre, quel qu'il soit, même hérétique ou schismatique. Mais pour les absolutions données dans l'ordinaire de la vie, bien que les popes n'aisent pas reçu la juridiction de la seule source d'où elle puisse émaner, de Rome, cependant on peut croire, bien qu'il n'y ait pas, à notre connaissance, de document positif à cet égard, que l'Eglise catholique, dans sa sollicitude maternelle, supplée à ce qui peut manquer de ce côté en faveur des âmes qui sont dans la bonne foi.